



HAL
open science

Licence professionnelle Aménagements paysagers (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sports)

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Aménagements paysagers (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sports). 2016, Université d'Angers. hceres-02039612

HAL Id: hceres-02039612

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02039612>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Aménagements paysagers (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sports- loisirs)

- Université d'Angers - UA

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ de formation : Sciences humaines et sociales

Établissement déposant : Université d'Angers - UA

Établissement cohabilité : /

La licence professionnelle *Aménagement du paysage*, spécialité *Aménagements paysagers (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sports-loisirs)* est une formation qui vise à former des étudiants dans deux domaines : 1) l'infographie et la gestion paysagère, destinés à la réalisation de documents de communication et d'exécution de projets ; et 2) la coordination, la conception et gestion écoresponsable des chantiers paysagers. Les éléments pédagogiques sur lequel repose ce deuxième parcours ne sont pas présents dans le dossier. Cette formation est accessible en formation initiale (FI), en formation par apprentissage (FA) ou en enseignement à distance (EAD).

Cette formation cible des emplois sur des niveaux de recrutement clairement visés dans des structures d'accueil potentielles (bureaux d'études privés, des collectivités territoriales, des entreprises paysagistes et des structures d'enseignement). Les métiers ciblés sont clairement identifiés ainsi que les niveaux de recrutement et les entreprises visées.

Cette formation s'appuie sur un partenariat entre deux structures : l'Université d'Angers et l'École supérieure d'agriculture d'Angers (ESA). L'Université d'Angers pilote la formation et les parcours en formation initiale (FI) et en apprentissage (FA). L'École supérieure d'agriculture d'Angers pilote le parcours en enseignement à distance (EAD).

La licence professionnelle est constituée d'un tronc commun portant sur 70 % du temps d'enseignement présentiel et permettant de valider 60 crédits européens et des enseignements optionnels pour quatre unités d'enseignement (UE) d'une valeur comprise entre 6 et 10 crédits en fonction du volume horaire. Les UE 5 et 6 constituent la spécialité en permettant d'acquérir respectivement 8 et 12 crédits. Enfin le stage compose l'UE 7 et permet d'acquérir 12 crédits.

Synthèse de l'évaluation

La licence professionnelle proposée par l'Université d'Angers et l'École Supérieure d'Agriculture résulte d'une analyse fine, détaillée et précise des milieux professionnels et des gisements d'emplois. A ce titre, elle est exemplaire. L'analyse économique réaliste du champ d'intervention conduit à envisager une croissance de ce secteur et donc des débouchés pour les diplômés. Le choix d'un adossement à deux établissements qui se complètent quant à leurs compétences et leurs réseaux est également judicieux. Toutefois, le dispositif apparaît asymétrique, avec une forte implication des membres de l'ESA à la FI et la FA, mais une implication plus faible des enseignants universitaires à l'EAD.

Le choix d'appuyer la formation EAD sur le numérique est également un atout qui s'appuie sur des ressources bien maîtrisées et sur des choix pédagogiques pertinents. La formation bénéficie de l'environnement du pôle de compétence du végétal Végépolys qui permet de donner une visibilité nationale aux formations dans ce champ. L'écosystème constitué par l'Université, l'ESA et le réseau des Lycées Agricoles notamment est particulièrement favorable.

Les taux de réussite des étudiants, proches de 100 %, montrent que le recrutement des candidats est bien maîtrisé et que l'accompagnement des étudiants, y compris lors des stages, est de grande qualité. Il montre aussi le succès des stratégies d'individualisation du parcours, notamment de la durée de réalisation du diplôme. L'implication de l'équipe enseignante dans la réussite étudiante est forte. La mise en place d'outils de pilotage de la formation

reste cependant peu développée et segmentée dans chaque modalité. Il est ainsi parfois difficile de se faire une idée globale du fonctionnement du diplôme.

Points forts :

- Une proposition pédagogique large, avec notamment trois modalités de réalisation de la LP en FI, FA et EAD qui est originale et des adaptations de parcours possibles qui témoignent d'une attention et d'une bonne connaissance du public visé.
- Une dimension réellement professionnalisante dont témoigne l'organisation de la formation mais aussi le taux d'insertion des diplômés.
- Un pilotage cohérent malgré les difficultés liées à des enseignants dépendant de structures différentes.

Points faibles :

- L'absence de structure visible d'évaluation
- La difficulté d'évaluer la cohérence pédagogique des différentes modalités de la réalisation de la formation à la vue des éléments fournis dans le dossier.

Recommandations :

La formation est dans son ensemble très cohérente. Il est donc recommandé à l'avenir de palier à l'absence de détails sur les modalités pédagogiques du parcours EAD, qui est ici regrettable pour l'évaluation d'un dossier par ailleurs de qualité et très complet. En vue d'améliorer le fonctionnement interne de la formation, il serait souhaitable de renforcer les structures d'évaluation de la formation, d'une part par la mise en place d'un réel conseil de perfectionnement mieux délimité dans ses contours, ses attributions et sa mise en œuvre en respectant ainsi les obligations légales, d'autre part en renforçant les structures d'auto-évaluation, notamment les enquêtes à 30 mois dont les résultats sont peu fiables au regard du taux de retour des questionnaires. Dans le même état d'esprit, la filière FI devrait renforcer l'évaluation des enseignements et généraliser les enseignants référents.

Ces recommandations permettront de maintenir le niveau d'excellence de cette formation qui est le sien.

Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>Le cursus est bien structuré à partir d'une analyse fine de l'offre de formation et de l'environnement socio-économique. Les niveaux de recrutements et les difficultés éventuelles sont clairement identifiés et anticipés. Le choix de proposer cette formation en trois modalités de réalisation FI, FA et EAD est en adéquation avec le recrutement souhaité. L'équilibre entre tronc commun (70 %) et spécialisation (30 %) d'une part et entre enseignements théoriques et pratiques est respecté.</p>
<p>Environnement de la formation</p>	<p>Si la licence professionnelle s'inscrit dans un créneau déjà occupé par d'autres formations (Nantes, Rennes, Guingamp), elle a su trouver sa place dans son environnement socio-économique, notamment en proposant la formation en EAD. Cela lui assure un recrutement national qui s'inscrit au sein du pôle de compétitivité sur le végétal.</p>
<p>Equipe pédagogique</p>	<p>L'équipe pédagogique associe des membres issus de plusieurs structures : l'Université d'Angers, l'École Supérieure d'Agriculture d'Angers, le LEGTA du Fresnes et le Lycée Agricole et Horticole de Pouillé. L'équipe pédagogique est composée de 35 membres. 20 sont des enseignants titulaires d'un des établissements partenaires, 14 des professionnels et 1 vacataire (langues).</p>

	<p>Le pilotage de la formation est assuré par le responsable de formation à l'Université d'Angers, qui est également responsable de la formation initiale. Il s'appuie sur deux co-responsables pour la formation par apprentissage et l'enseignement à distance qui dépendent de l'ESA. La gestion administrative de la formation est assurée par l'Université d'Angers et est mutualisée avec d'autres formations.</p>
Effectifs et résultats	<p>Les effectifs de la licence professionnelle fluctuent autour de 60 étudiants : 20 étudiants en FA, entre 13 et 18 en EAD et autour de 30 pour la FI. Le ratio des dossiers retenus en FA est de 20 %, de 50 % env. en EAD. Aucun élément sur la proportion des dossiers retenus n'est disponible pour la FI.</p> <p>Le taux de réussite est de 100 % en FI et en FA et de 85 % en EAD. Peu d'étudiants utilisent la possibilité d'une prolongation en EAD (1 à 2 par an).</p>

Place de la recherche	<p>Elle est faible car cela n'est pas l'enjeu d'une LP. Les éléments à ce sujet ne sont pas mis en avant dans le rapport.</p>
Place de la professionnalisation	<p>La professionnalisation est assurée dans cette formation à plusieurs niveaux : équipe pédagogique qui inclut des professionnels, contacts avec les milieux professionnels, contenu de la formation (approche métier notamment au sein de l'UE 5), stages en situation (UE 6) et stages professionnels (UE 7). Le stage professionnel est d'une durée de 12 semaines pour les parcours FI, de 12 à 16 semaines en EAD et de d'un format adapté de 26 semaines pour le parcours FA.</p>
Place des projets et stages	<p>Comme attendu et évoqué ci-dessus, elle est forte.</p> <p>Le responsable de la FI est également en charge du suivi de l'ensemble des stages alors qu'en FA, il existe un système d'enseignants référents.</p>
Place de l'international	<p>Elle est faible, malgré les nombreuses possibilités qui pourraient s'ouvrir pour cette formation. Les étudiants sont rarement issus de l'international et la place des langues est peu importante, ce qui limite peut-être les possibilités de stages à l'étranger qui sont évoquées.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	<p>Le recrutement s'appuie sur une participation active aux journées portes ouvertes, un site internet dédié et des brochures de l'Université d'Angers. Il n'est pas précisé d'action spécifique en direction des lycées agricoles au niveau brevet de technicien supérieur (BTS).</p> <p>La modalité EAD propose des possibilités d'adaptation de la formation en durée variable (18 et 24 mois) pour faire face à un recrutement plus hétérogène (reconversion...). Le faible nombre d'abandons ainsi que le très fort taux de réussite montrent que l'accompagnement par l'équipe pédagogique est très poussé et vigilant, notamment pour les étudiants en EAD.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique	<p>Les modalités d'enseignements sont adaptées aux contenus et aux contextes de formation. En formation initiale, l'enseignement présentiel représente 22 semaines, divisées entre un semestre un (S1) plus théorique et méthodologique puis un semestre deux (S2) plus pratique. On retrouve des modalités proches pour la FA (21 semaines d'enseignements). Pour l'EAD, la durée d'enseignement est adaptée à la situation de l'étudiant et peut s'étaler sur 18 ou 24 mois. Les étudiants en cycle 24 mois sont associés aux regroupements pédagogiques de BTS Aménagements Paysagers en préformation. L'apprentissage proprement dit se décline en 4 ou 6 cycles suivant la durée. Les enseignements non présentsiels et tuteurés occupent une place importante, notamment en EAD via un <i>learning management system</i> et une plateforme e-campus portée par l'ESA d'Angers. Ces dispositifs permettent la mise à disposition des séquences d'enseignements, des découpages chronologiques d'études, des classes virtuelles, des outils collaboratifs...</p>

<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>Les modalités d'évaluation sont équilibrées et se répartissent en 73 % d'écrit et 27 % d'oral ; 33 % reposent sur des travaux collectifs contre 67 % en individuel. L'évaluation sur travaux (66 %) est valorisée par rapport aux formes plus académiques (34 % d'épreuves sur table). Les coefficients favorisent les stages, projets tutorés et plus généralement les enseignements thématiques et techniques. Toutes les UE sont évaluées mais les coefficients plus faibles des épreuves théoriques et thématiques sont plus faibles. Le système de compensation légal pose question aux responsables pédagogiques puisque cela peut aboutir à diplômé des étudiants avec de grosses lacunes dans certaines compétences métiers. Cela a conduit la formation à tester le système de notes planchers entre 2009 et 2011, mais aucun retour d'expérience n'est proposé et l'on ne sait pas si elles sont encore avalisées à l'Université d'Angers et à l'ESA à l'heure actuelle. En outre, rien n'est indiqué sur les notes de stage et de projet tutoré, qui font l'objet d'un article dans l'arrêté de 1999, imposant une moyenne égale ou supérieure à 10/20 pour la moyenne « stage + projet tutoré ».</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>Il n'existe pas de livret de compétences stricto sensu mais le suivi de l'acquisition des compétences est réalisé au travers du guide de l'étudiant qui liste les compétences attendues par le diplôme.</p> <p>Les étudiants en FA disposent d'un document de suivi d'apprentissage qui indique les missions et activités, assure également la liaison avec le maître de stage et permet de déterminer les rythmes d'acquisition des compétences.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>Deux enquêtes à 6 et 30 mois sont menées. Toutefois les modalités pratiques de ces enquêtes (qui ? quelles conditions?) restent floues et le taux de retour à 30 mois est peu satisfaisant. Ce fait doit être mis en relation avec les difficultés à faire vivre les structures d'anciens étudiants qui fonctionnent mal à l'Université, alors qu'elles pourraient permettre de meilleurs taux de retour.</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>Le conseil de perfectionnement, théoriquement obligatoire en licence professionnelle, ne s'est réuni qu'une fois. L'implication très forte des professionnels lors des soutenances des projets tutorés, des jurys de VAE et des jurys de diplômes permet cependant des échanges avec les enseignants et les représentants étudiants dans le but de faire évoluer le contenu de la formation.</p>

Observations de l'établissement

Evaluation des formations

Observations de l'Université d'Angers

L'université d'Angers ne souhaite pas formuler d'observation particulière pour cette évaluation.

Christian ROBLEDO

Président de l'Université d'ANGERS